

ENSEIGNER LE SYSTÈME DE LA PONCTUATION

Marie-Pierre DUFOUR
&
Suzanne-G. CHARTRAND
Université Laval – Québec

Pour développer les compétences langagières des élèves, en didactique du français, on considère qu'un enseignement systématique de la grammaire, entendue comme l'étude des régularités du système et des sous-systèmes de la langue, est nécessaire tout au long de la scolarité obligatoire. Qu'en est-il de l'enseignement de la ponctuation et quel traitement les outils scolaires y réservent-ils ?

Depuis les années 1980, particulièrement, les chercheurs qui investiguent ce domaine s'entendent pour considérer qu'il existe un « système de la ponctuation ». Or les analyses de manuels de français, de grammaires scolaires et d'outils didactiques mis à la disposition des enseignants pour enseigner la ponctuation montrent que ces moyens ne permettent pas un enseignement efficace et rigoureux parce qu'ils comportent de nombreuses lacunes au plan de la didactisation de l'objet, c'est-à-dire la façon dont l'école se l'est approprié¹. Cela peut expliquer, en partie du moins, que les élèves francophones du primaire et du secondaire disent ne pas *comprendre* la ponctuation (ses fonctions et ses usages), et que les francophones en général la maîtrisent plutôt mal, en particulier le signe le plus utilisé, la virgule (Bain 1999).

Partant d'une proposition de description du système qui nous semble viable d'un point de vue didactique, nous proposons des pistes didactiques pour un enseignement de la ponctuation qui serait axé sur son fonctionnement.

Description du système de la ponctuation en vue de son enseignement

Le concept de système de la ponctuation n'est pas simple : comment opérer une transposition didactique en vue de son enseignement dans les écoles

1. Voir les analyses des didacticiens du français, J.-C. Chabanne (1998), V. Paolacci (2005) et G. Jarno-El Hilali (2011), ainsi que notre analyse exploratoire de quatre ensembles didactiques québécois et de dix-huit grammaires scolaires et de références francophones (Dufour 2014). Mentionnons, par ailleurs, un ouvrage didactique genevois remarquable, le *Mémento de ponctuation à l'usage des élèves* de F. Dunand, M.-G. Montessuit-Lance et C. Tuil-Cohen (2001), *L'Art de ponctuer* de B. Tanguay et la 2^e édition de la *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui* sous la direction de S.-G. Chartrand.

primaires et secondaires² ? Comme prolégomènes à sa transposition, nous allons tenter une description de ce système : quels éléments le constituent, comment ces éléments sont-ils reliés et hiérarchisés ?

Les éléments du système : deux ensembles de signes

La ponctuation englobe deux ensembles de signes : le premier (A), plus vaste, et le second (B), plus restreint, au sein du premier parce que plus particulier, un peu à la manière de poupées gigognes. Appartiennent au système de la ponctuation les éléments de l'ensemble A que sont le découpage en paragraphes, qui va de pair avec le retour à la ligne et l'alinéa, autant d'éléments devant être compris comme des marques « premières » ou macrostructurelles d'organisation d'un texte permettant de le découper, de le segmenter, de le rendre visuellement compréhensible – il s'agit d'une des premières fonctions de la ponctuation.

Le deuxième ensemble (B) comporte les signes considérés traditionnellement comme ceux de la ponctuation ; ils ont des usages nécessairement plus divers. Ce sont d'abord les signes pouvant terminer les phrases (ponctuation forte), c'est-à-dire le point et les points d'exclamation, d'interrogation et de suspension – les premiers signes que les enfants apprennent à utiliser. À ceux-ci s'ajoutent d'autres signes que les scripteurs découvrent progressivement. Mentionnons d'abord ceux qui fonctionnent par paire, et par paire seulement, soit les guillemets, les parenthèses et les crochets. Enfin, doivent être considérés le point-virgule, la virgule et le tiret, ces deux derniers pouvant ou non être utilisés par paire.

S'il permet de présenter très sommairement les signes de ponctuation selon des critères généraux, ce classement est peu satisfaisant : il ne montre que des différences superficielles entre les signes et ne permet pas de saisir le fonctionnement systémique de la ponctuation et surtout pas les fonctions spécifiques des signes.

Les deux fonctions des signes : les fonctions syntaxique et énonciative

Les signes de ponctuation traditionnels concernent deux plans de la langue : la syntaxe et l'énonciation. Cependant, les frontières de ces deux plans ne sont pas totalement étanches : certains signes pouvant jouer sur les deux. Aussi, pour comprendre le système, faut-il considérer non pas tel ou tel signe et ses usages de façon cloisonnée, mais plutôt sa fonction dans un genre de discours précis, car cette fonction révèle l'intention dominante du scripteur, qu'il soit expert ou non.

La syntaxe traite de la construction des phrases ainsi que des relations entre les unités (phrases, groupes de mots ou mots) qui la composent. Certains

2. Pour cela, nous nous référons à différentes théorisations et conceptions sur la ponctuation, principalement à celles de L.-G. Védénina, (1980) et de M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul (2005), qui nous semblent opératoires et complémentaires d'un point de vue didactique.

signes de ponctuation permettent la segmentation des unités syntaxiques : ce sont d'abord les signes de ponctuation forte qui, avec les majuscules de début de phrase, marquent les frontières des phrases graphiques, qui peuvent être, à l'occasion des phrases P, c'est-à-dire des unités syntaxiques constituées minimalement des deux constituants obligatoires : un sujet et un prédicat ; certains autres signes, comme la virgule, le point-virgule et le deux-points, interviennent au sein même des phrases graphiques pour séparer des P, des groupes ou des mots. Dans un cas de juxtaposition, par exemple, la virgule peut juxtaposer des groupes nominaux qui constituent le sujet ou encore précéder un coordonnant pour séparer deux P. Elle peut aussi indiquer une rupture de l'ordre canonique des constituants d'une P lorsqu'une autre unité que celle qui remplit la fonction de sujet est placée à sa tête (un groupe ou une phrase subordonnée remplissant la fonction de complément de phrase ou un groupe adjectival complément du nom, par exemple). Utilisée par paire, la virgule marque l'insertion d'une unité dans une P : par exemple, un complément de phrase placé entre le sujet et le prédicat pourra être délimité par deux virgules. La virgule peut aussi signaler l'effacement d'un élément, comme dans le cas d'une coordination. Ainsi, sur le plan syntaxique, les différents points, la virgule, le point-virgule ainsi que les deux-points sont des signes « séparateurs » : ils séparent des mots, des groupes, des P, des phrases graphiques ; ces signes marquent les frontières, ils signalent des ajouts ou encore des soustractions (ellipses), par exemple dans le cas de la coordination : *Léa joue du hautbois, Annie du basson.*

Mais les signes de ponctuation ne font pas que séparer ou délimiter des unités syntaxiques. Certains signes sont « énonciatifs » en ce qu'ils sont porteurs d'indications qui concernent non plus seulement la construction de la phrase, mais celui de l'énonciation, l'acte de production d'un message. Ce sont principalement ceux qui sont utilisés par paire, soit les guillemets, les parenthèses, les crochets, les tirets, mais aussi la virgule – double ou non – et les signes liés à l'utilisation du discours rapporté : le tiret, les guillemets, les deux points qui annoncent des paroles et la virgule qui précède ou encadre les phrases incisive et incidente. Ces signes indiquent donc, dans une phrase ou dans un texte/discours, un phénomène énonciatif qui peut être d'ordre divers :

- intervention d'un co-énonciateur : dans un dialogue, le tiret est utilisé pour marquer le changement d'énonciateur ;
- information jugée secondaire par l'énonciateur principal : un groupe adjectival facultatif placé entre deux virgules signale que l'énonciateur veut soit mettre ce groupe en relief, soit indiquer qu'il apporte une information qu'il juge secondaire ;
- prise de distance de l'énonciateur par rapport à ses propos ou à son message (modalisation) : les guillemets peuvent être utilisés par l'énonciateur qui désire se distancier d'un mot ou d'une expression, ou pour marquer sa désapprobation ou sa prudence par rapport à ce qui est énoncé, bref, ils servent à modaliser l'énoncé ou l'énonciation.

Ajoutons que les points d'interrogation, d'exclamation et de suspension sont en eux-mêmes des marques de modalité de l'énonciation, puisque ces signes sont à eux-seuls porteurs de sens. Cette utilisation particulière des signes de ponctuation est facilement observable dans des albums ou dans des bandes dessinées pour jeunes, où le message doit être simple, clair, accessible à des lecteurs novices. La combinaison de plusieurs signes de ponctuation à valeur modale, dans un livre pour enfants, contribue à la compréhensibilité et à l'expressivité du discours.

Un signe, plusieurs fonctions...

Toute la complexité et la richesse du système de la ponctuation viennent du fait que les signes interviennent souvent sur ces deux plans à la fois. Par exemple, l'utilisation du point-virgule pour juxtaposer deux P permet d'abord, sur le plan syntaxique, de marquer graphiquement cette séparation ; par le fait même, les signes de ponctuation participent de la syntaxe. Néanmoins, le choix du point-virgule est porteur de sens : il indique qu'un lien sémantique étroit existe entre les deux phrases ainsi juxtaposées, lien qui ne peut avoir été décidé que par l'énonciateur. Le choix des deux-points entre ces deux mêmes phrases juxtaposées aurait donné une autre indication de lecture, par exemple que la seconde phrase consiste en une explication, une conséquence ou une conclusion de la première. De la même façon, dans une phrase où un complément de phrase est placé avant le sujet, il est suivi d'une virgule pour signaler qu'il prend la place généralement dévolue au sujet ; l'énonciateur a voulu cadrer la relation prédicative, soit pour mieux guider le lecteur, soit pour mieux faire progresser l'information, soit parce que l'information livrée par le complément de P devient le thème (thème marqué), devant nécessairement être placée en premier dans la phrase.

Considérant la ponctuation comme un système, il paraît fondamental de faire comprendre les plans syntaxique et énonciatif sur lesquels les signes de ponctuation interviennent, mais tout autant le fait qu'un même puisse remplir les deux fonctions à la fois. C'est ce que les linguistes, dont N. Catach (1996), spécialiste de la ponctuation, nomment la « plurifonctionnalité » des signes.

Les rapports entre les signes : tentative de hiérarchisation

Les sous-ensembles d'un système sont dans une structure hiérarchique. La théorie de N. Catach (1980b) selon laquelle les signes de ponctuation ont une certaine « force » est révélatrice de cette idée de hiérarchisation. La spécialiste de la ponctuation traite de trois ordres de signes de ponctuation : les signes de 1^{er} ordre, qui sont supérieurs à la phrase et concernent le texte lui-même, les paragraphes ; les signes de 2^{ème} ordre, qui agissent au sein de la phrase ou entre des phrases ; enfin, les signes de 3^{ème} ordre, qui agissent sur les mots.

En outre, un signe de ponctuation doit être analysé comme signifiant *et* comme signifié. Il faut donc tenir compte des relations qui existent entre le signifié dans la langue et les sens que le signe prendra selon les contextes, car un même signe, cumule des valeurs variées, notamment des valeurs modales et des valeurs séparatrices, qui interagissent entre elles selon un certain nombre de « lois », selon C. Tournier (1980).

C. Tournier a ainsi défini trois lois qui concernent spécifiquement les relations ou la hiérarchisation entre les signes, que N. Catach (1996) a complétées par l'ajout de cinq autres lois :

		Loi	Exemple de cas
Lois de Tournier	Loi générale ou loi d'exclusion	Certains signes de ponctuation s'excluent mutuellement, donc s'il y a plusieurs ponctuations à marquer, un seul ponctuant est réalisé, et une seule fois.	Un point ne peut suivre ni une virgule, ni un deux-points, ni un point-virgule, ni un point d'interrogation.
	Loi de neutralisation	Si plusieurs ponctuations doivent être marquées, elles ne peuvent l'être que par le même ponctuant, celui-ci n'est réalisé qu'une fois.	Un point de phrase est neutralisé par un point abrégatif (on ne mettra pas deux points de suite).
	Loi d'absorption	Certains signes ne peuvent apparaître l'un à côté de l'autre, bien que comportant des ponctuations et des ponctuations différents : dans de tels cas, un seul ponctuant est réalisé.	Le point d'exclamation, indiquant une modalité, absorbe le point de phrase et exprime alors aussi sa valeur syntaxique.
Lois de Catach	Première loi	Ne jamais séparer par un signe de ponctuation ce que le sens unit étroitement.	On ne doit pas séparer déterminant et déterminé.
	Loi d'anticipation	Lorsqu'un groupe de sens est long, il faut prévoir à temps une prise d'air ou, à l'écrit, un signe permettant de ne pas s'arrêter ensuite.	Un sujet très long pourrait être suivi d'une virgule.
	Loi de la longueur	Le nombre et la qualité des signes sont fonction de la longueur des phrases.	Une phrase très longue sera nécessairement plus ponctuée qu'une phrase très courte.
	Loi des accidents du discours	La ponctuation d'une phrase constituée de parties insérées ou enchâssées est indispensable.	On doit utiliser la virgule pour insérer une incise dans une phrase graphique.
	Loi de sobriété	Il faut respecter « l'unité de la pensée totale, réellement indivisibles [sic] » et éviter l'emploi abusif de signes en établissant des « priorités ».	Deux compléments de phrase courts placés en début de phrase ne seront pas séparés par une virgule si la phrase demeure claire ; une virgule suivra le deuxième.

Tableau 1. Hiérarchisation des signes de ponctuation selon C. Tournier (1980) et N. Catach (1996).

Selon ces lois³, certains signes ont priorité sur d'autres ; par exemple, on peut dire, à propos, du point abrégatif, qu'il « neutralise » le point de phrase et remplit ainsi la fonction syntaxique de ce dernier. Ainsi les signes de ponctuation ne sont-ils pas tous de même ordre. Non seulement, ils sont soit de premier, de deuxième ou de troisième ordre, selon qu'ils interviennent sur le texte, sur les phrases ou sur les mots, mais ils interagissent selon des lois définies par C. Tournier et N. Catach, qui permettent de les hiérarchiser :

3. Dans la section suivante, nous reviendrons sur ces lois pour en dégager l'intérêt didactique.

certains signes, par exemple, auront la priorité sur d'autres et rempliront, par la même occasion, la fonction de ces signes ainsi « neutralisés » ou « absorbés », par exemple le point abrégatif absorbé par le point de phrase.

Pour enseigner le fonctionnement de la ponctuation

Lorsqu'il est question de ponctuation, il existe, d'une part, des usages des signes plus fixes, codifiés dans les traités et dans les manuels scolaires, et de l'autre, des usages plus flottants. Jusqu'à quel point les outils de l'école (prescriptions et ouvrages scolaires) peuvent-ils réellement tenir compte de tous les signes et de tous leurs usages, étant donné la mission de l'institution scolaire d'être garante de la maîtrise de la langue normée ? Force est d'admettre que les enseignants sont aux prises avec un objet complexe, difficile à enseigner, ce qui explique peut-être, en partie, le fait que la ponctuation soit aussi peu présente dans les classes de français des pays francophones, en plus d'être maltraitée dans la majorité des moyens didactiques. Il y a plus de vingt ans, le didacticien du français D. Bessonnat (1991) déplorait que l'apprentissage de la ponctuation soit laissé implicite, l'école ne jouant pas un grand rôle (ni un rôle adéquat) dans cet apprentissage. Malgré quelques avancées dans le domaine de la didactique du français, beaucoup reste à faire. Voici huit principes généraux pour orienter les activités en classe.

1. Pour un enseignement de la ponctuation plus efficace, il importe d'abord de faire étudier les signes de ponctuation par regroupements selon chacune des fonctions qu'ils remplissent (dans les textes/discours et dans les phrases) plutôt que séparément. Faire lire ou, pire encore, faire apprendre une liste fermée et décontextualisée d'usages de chaque signe de ponctuation ne permet pas aux élèves de comprendre le fonctionnement de la ponctuation et pas davantage de l'appréhender comme un système. Ce type d'activité n'est pas garant d'une meilleure habileté à ponctuer.

2. Les lois de C. Tournier et de N. Catach permettent de comprendre le fonctionnement des signes de ponctuation, puisqu'elles les organisent ou les hiérarchisent. Si elles ne doivent pas être enseignées systématiquement aux élèves, l'enseignant doit les connaître pour pouvoir expliquer certains usages, dont ceux qui paraissent moins normés, par exemple le choix de virguler beaucoup ou pas selon la longueur de l'énoncé, l'importance de recourir au sens pour faire des choix judicieux, là où l'usage est flottant.

3. Le choix des exemples utilisés pour décrire et analyser les usages des signes de ponctuation est aussi déterminant : peut-on enseigner l'utilité de la ponctuation en réception si les exemples sont courts, peu signifiants et leur contexte énonciatif difficilement interprétable ? Si l'on souhaite que les élèves saisissent la portée énonciative de tel ou tel signe, il importe qu'ils puissent avoir accès à des exemples assez étoffés pour être en mesure de bien comprendre ce que l'énonciateur voulait livrer comme message. De même, les exemples donnés aux élèves pour illustrer l'usage de tel ou tel signe de

ponctuation ne devraient pas être seulement provenir de genres littéraires, mais aussi de divers genres produits par différents types de scripteurs (experts ou non), et cela, afin qu'ils puissent analyser des usages variés et constater les liens entre tel et tel usage de la ponctuation et tel genre discursif (message publicitaire, programme de cinéma, fiche encyclopédique, etc.)⁴.

4. Pour initier ses élèves au monde pluriel de la ponctuation et aux possibilités offertes par les signes, on leur fera observer des usages authentiques variés, autant des usages jugés corrects, que des usages qui transgressent les normes scolaires ou sociales afin d'en analyser les effets. On leur montrera aussi en quoi les normes liées à la ponctuation ne sont pas aussi figées que celles de l'orthographe grammaticale et comment les scripteurs experts (pensons à des littéraires parmi les plus renommés, comme Anne Hébert ou des grands journalistes) transgressent les règles normatives de la ponctuation.

5. De plus, la ponctuation gagne à être enseignée selon une progression, certains emplois constituant la base du système – le découpage en paragraphes ou la délimitation de phrases graphiques, par exemple, sont des apprentissages qui doivent nécessairement précéder d'autres. La progression dans l'enseignement des contenus de la ponctuation doit aller de pair avec ceux relatifs à l'apprentissage de la syntaxe et de l'écrit en général en lien avec les genres de textes.

6. Il ne suffit pas de connaître différentes règles d'emploi de la virgule pour savoir virguler judicieusement ses propres textes. Un enseignement systématique de la révision-correction de textes par les élèves s'impose pour que les élèves puissent apprendre à utiliser judicieusement les signes de ponctuation dans leurs productions (Chartrand 2013).

7. Lorsqu'il corrige les textes de ses élèves, mais aussi lorsqu'il enseigne la ponctuation, l'enseignant veillera à adopter une posture ouverte plutôt que dogmatique afin que les élèves puissent élargir leurs représentations de la ponctuation. Dans une phrase, l'emploi de tel ou tel signe est parfois discutable ; l'enseignant doit accepter d'entendre le point de vue de l'élève scripteur.

8. Enfin, l'enseignant doit faire preuve de prudence et de rigueur dans le choix des outils qu'il sélectionne pour planifier et dispenser son enseignement, car des zones grises, voire des erreurs grossières, demeurent dans le traitement de la ponctuation, la didactisation de l'objet ponctuation n'étant pas toujours adéquate (Dufour 2014). J.-C. Chabanne (1998) rappelle que la sélection des outils d'enseignement est un geste fondamental de l'acte enseignant : il importe donc que les enseignants fassent preuve d'un jugement critique à l'égard du traitement de la ponctuation dans les

4. Pour S.-G. Chartrand et J. Émery-Bruneau (2010), chaque genre se distingue par les caractéristiques communicationnelles, textuelles, graphiques/visuelles et linguistiques qui lui sont propres ; les signes de ponctuation font ainsi partie des caractéristiques linguistiques d'un texte, au même titre que les structures de phrases ou le vocabulaire, et doivent donc être étudiés comme tels.

prescriptions et les moyens d'enseignement ainsi que dans les ouvrages de référence, sachant qu'aucun ouvrage n'est garant de la vérité absolue sur la ponctuation. Pour pouvoir juger de la qualité de tels ouvrages, les enseignants doivent poursuivre leur formation, car manifestement, la formation initiale ne suffit pas à ce propos.

Conclusion

Notre récente synthèse des écrits sur la didactisation de l'objet ponctuation (Dufour 2014) a permis de faire la lumière sur un problème lié à la transposition didactique, un concept fondamental pour étudier et comprendre les objets qui sont enseignés en classe (Schneuwly 1995). L'objet scolaire ponctuation tel que présenté dans les prescriptions, grammaires et manuels scolaires, ayant subi de nombreuses transformations en vue de son enseignement, se révèle en effet problématique. Les contenus d'enseignement ne convergent pas, diffèrent d'un ouvrage à l'autre et ne sont pas fidèles aux principes fondamentaux décrivant le système de la ponctuation mis à jour par de nombreux spécialistes depuis trente ans, principalement la plurifonctionnalité des signes, l'importance de considérer la ponctuation en lien avec les genres de discours, l'utilité de la ponctuation en réception (lecture) comme en production (écriture) et le nécessaire arrimage de la progression dans l'enseignement de ses contenus à ceux de l'écriture de textes de genres divers.

La ponctuation n'est certes pas le seul sous-système de la langue – et plus encore de la grammaire – mal didactisé et enseigné de façon souvent erratique – pensons à la conjugaison ; l'orthographe étant depuis si longtemps le contenu privilégié et chronophage de la grammaire en classe de français... Nous ne pouvons que souhaiter que de nouveaux travaux continuent d'alimenter la réflexion sur la nécessaire didactisation de cet objet complexe, mais aussi riche, intéressant et essentiel au développement des compétences scripturales.

Marie-Pierre DUFOR & Suzanne-G. CHARTRAND

Références bibliographiques

- BAIN, D. (1999). *Les Adultes et la ponctuation : comme un malaise !* Genève : DIPCO.
- BESSONNAT, D. (1991). Enseigner la... « Ponctuation » ? (!). *Pratiques*, 70, 9-45.
- CATACH, N. (1996 [1994]). *La Ponctuation : histoire et système* (2^e éd.). Paris : Presses universitaires de France.
- CHABANNE, J.-C. (1998). La ponctuation dans les manuels de l'école primaire (8-10 ans) : aspects théoriques et didactiques. In J.-M. Defays, L. Rosier. & F. Tilkin (dir.). *À qui appartient la ponctuation ?* Actes du colloque international et

interdisciplinaire de Liège (13-15 mars 1997) (pp. 223-242). Bruxelles : De Boeck & Larcier.

- CHARTRAND, S.-G. (2013). Enseigner la révision-correction de texte du primaire au collégial. *Correspondance*, 18(2), 7-9.
- CHARTRAND, S.-G. & coll. (2011[1999]). *Grammaire pédagogique du français d'aujourd'hui* (2^e éd.). Montréal : La Chenelière.
- CHARTRAND, S.-G. & J. ÉMERY-BRUNEAU (avec la collaboration de K. Sénéchal & P. Riverin) (2010). *Caractéristiques de 50 genres pour développer les compétences langagières en français*. En ligne : < www.enseignementdufrancais.fse.ulaval.ca/fichiers/site_ens_francais/modules/document_section_fichier/fichier_db8443f5bf87_Document_50_genres.pdf >.
- DUFOUR, M.-P. (2014). *Des Traités de ponctuation à la classe : didactisation d'un objet de savoir*. Mémoire de maîtrise, université Laval, Québec.
- DUNAND, F., MONTESSUIT-LANCE, M.-G. & TUIL-COHEN, C. (2001). *Mémento de la ponctuation à l'usage des élèves*. Genève : Cycle d'orientation de l'enseignement secondaire, Département de l'Instruction publique.
- JARNO-EL HILALI, G. (2011). *Enseigner et apprendre la grammaire. Le cas de la phrase et de la ponctuation au cycle II*. Volume I. Thèse de doctorat, université Toulouse 2 — Le Mirail. En ligne : < http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/62/54/51/PDF/JARNO-EL_-HILALI_guenola_-_Vol_-_I.pdf >.
- PAOLACCI, V. (2005). *Didactique de la ponctuation en production écrite dans l'articulation école/collège*. Thèse de doctorat, université Toulouse 2 – Le Mirail.
- RIEGEL, M., PELLAT, J.-C. & RIOUL, R. (2005[1994]). *Grammaire méthodique du français* (3^{ème} éd.). Paris : Presses universitaires de France, coll. « Quadrige ».
- SCHNEUWLY, B. (1995). De l'utilité de la transposition didactique. In J.-L. Chiss, J. David & Y. Reuter (dir.). *Didactique du français. État d'une discipline* (pp. 47-62). Paris : Nathan.
- TANGUAY, B. (2006). *L'Art de ponctuer*. Montréal : Québec-Amérique.
- TOURNIER, C. (1980). Histoire des idées sur la ponctuation, des débuts de l'imprimerie à nos jours. *Langue française*, 45, 28-40.
- VÉDÉNINA, L.-G. (1989). *Pertinence linguistique de la présentation typographique*. Paris : Peeters-Selaf.